

# BREVET PROFESSIONNEL ESTHETIQUE COSMETIQUE

## PARFUMERIE

### RNCP 39291

## I. Identification de la Formation

### Intitulé de la formation

Brevet Professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie

### Certification préparée

Certification professionnelle enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) sous le numéro RNCP 39291.

- Niveau de qualification : Niveau 4
- Date d'enregistrement : 01 septembre 2024
- Date d'échéance de l'enregistrement : 31 août 2029
- Date de dernière délivrance possible de la certification : 31 août 2031
- Certificateur : Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

### Finalité de la formation

La formation vise la préparation et l'obtention du Brevet Professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie, certification nationale de niveau 4, permettant l'acquisition de compétences professionnelles approfondies dans les domaines :

- Des prestations esthétiques du visage et du corps,
- De la relation client et de la valorisation de l'activité,
- De l'organisation, de la gestion et du développement de l'entreprise.

Elle prépare les apprenants à exercer des fonctions à responsabilités et à participer activement à la gestion et à l'animation d'une structure du secteur de l'esthétique et du bien-être.

### Métiers visés

À l'issue de la formation, le titulaire du Brevet Professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie peut notamment exercer les fonctions suivantes :

- Esthéticien(ne) hautement qualifié(e)
- Responsable ou adjoint(e) de responsable d'institut de beauté ou de spa
- Technicien(ne) expert(e) en soins esthétiques et technologies associées
- Animateur(trice) de la relation client et de l'activité commerciale

### Secteurs d'activité

- Instituts de beauté
- Spas et centres de bien-être
- Parfumeries et parapharmacies
- Entreprises de distribution de produits cosmétiques et de parfumerie

### Modalités de préparation de la certification

La formation est proposée exclusivement en alternance, dans le cadre :

- De la formation par apprentissage,
- Ou du contrat de professionnalisation.

Le parcours est organisé sur une durée de deux ans, selon un rythme d'alternance entre :

- Des temps de formation en centre,
- Et des temps de formation en entreprise.

La formation est construite à partir du référentiel national de certification du Brevet Professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie (RNCP 39291).

## II. Objectifs de la formation

### Objectif général

La formation a pour objectif de préparer les apprenants à l'obtention du Brevet Professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie (RNCP 39291), en leur permettant d'acquérir et de consolider des compétences professionnelles approfondies dans les domaines des prestations esthétiques, de la relation client, de la gestion et du développement de l'activité.

Elle vise à former des professionnels qualifiés capables d'exercer des fonctions à responsabilités, de participer à l'organisation et à la gestion d'une structure du secteur de l'esthétique et du bien-être, et de s'inscrire durablement dans un parcours professionnel évolutif.

### Objectifs opérationnels

À l'issue de la formation, l'apprenant est en capacité de :

#### **Prestations de beauté et de bien-être visage et corps (Bloc E1)**

- Adapter et mettre en œuvre des protocoles de techniques de soins esthétiques du visage, en tenant compte des caractéristiques et des attentes de la clientèle
- Adapter et mettre en œuvre des protocoles de soins esthétiques du corps, dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de confort
- Mettre en œuvre des techniques de maquillage du visage et des ongles adaptées au contexte professionnel
- Réaliser des protocoles d'embellissement des cils conformément aux exigences réglementaires
- Mettre en œuvre des prestations spécifiques, intégrer l'utilisation de produits et de technologies esthétiques, et contribuer à la fidélisation de la clientèle
- Conduire une prestation UV, le cas échéant, dans le respect du cadre réglementaire en vigueur

#### **Relation client, valorisation et animation de l'entreprise (Bloc E2)**

- Accueillir, informer et prendre en charge la clientèle dans une logique de qualité de service
- Conseiller et vendre des prestations esthétiques, des produits cosmétiques et des services associés
- Participer à la valorisation de l'offre commerciale et à l'animation d'un espace de vente ou d'actions promotionnelles
- Évaluer la satisfaction de la clientèle et contribuer à sa fidélisation

#### **Vie et gestion de l'entreprise (Bloc E3)**

- Organiser et planifier l'activité de l'entreprise ou du service
- Participer à la gestion administrative, économique et financière de la structure
- Encadrer le personnel : contribuer au recrutement, à l'intégration, à la formation et à l'animation de l'équipe
- Participer à la gestion des ressources humaines et au développement de l'activité

#### **Expression et communication professionnelle (Bloc E4)**

- Communiquer efficacement à l'oral et à l'écrit dans un contexte professionnel
- Analyser des situations professionnelles et mobiliser des connaissances culturelles et citoyennes en lien avec l'activité

#### **Langue vivante (Bloc E5)**

- Comprendre et utiliser une langue vivante étrangère, notamment l'anglais, dans des situations professionnelles liées à l'accueil, au conseil et à la relation client

### III. Publics concernés et prérequis

#### **Publics concernés**

La formation Brevet Professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie s'adresse à des publics souhaitant développer des compétences professionnelles approfondies et accéder à des fonctions à responsabilités dans le secteur de l'esthétique et du bien-être.

Elle est destinée notamment :

- Aux titulaires du CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie,
- Aux personnes engagées dans un parcours en alternance, dans le cadre de l'apprentissage ou du contrat de professionnalisation.

La formation est proposée exclusivement en alternance, sur une durée de deux ans.

#### **Prérequis**

##### **Prérequis réglementaires**

L'accès à la formation est conditionné :

- À la détention du CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur ;
- À la conclusion d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise d'accueil.

##### **Positionnement pédagogique**

Un positionnement pédagogique préalable est obligatoire.

Il permet d'évaluer :

- Les compétences et connaissances acquises antérieurement,
- La cohérence du projet professionnel,
- L'adéquation du parcours de formation proposé avec le profil du candidat.

À l'issue de ce positionnement, des adaptations de parcours peuvent être envisagées, dans le respect du référentiel de certification et de la réglementation applicable.

#### **Dispenses et allègements**

##### **Dispenses réglementaires**

Des dispenses d'épreuves ou d'unités peuvent être accordées conformément aux textes réglementaires en vigueur, notamment pour les candidats titulaires d'un diplôme de niveau 4, sous réserve des règles fixées par le règlement d'examen.

##### **Allègements de parcours**

Des allègements de formation peuvent être étudiés au cas par cas, à l'issue du positionnement pédagogique, en fonction :

- Des diplômes détenus,
- De l'expérience professionnelle antérieure,
- Des compétences déjà acquises en lien avec le référentiel du Brevet Professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie.

Toute dispense ou adaptation de parcours est formalisée avant l'entrée en formation.

## IV. Modalités d'accès et délais d'inscription

### Modalités d'accès à la formation

L'accès à la formation Brevet Professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie s'effectue selon les étapes suivantes :

- Dépôt d'un dossier de candidature, permettant l'étude du parcours, du projet professionnel et des motivations du candidat
- Réalisation d'un positionnement pédagogique obligatoire, visant à évaluer les compétences acquises, la cohérence du projet et l'adéquation du parcours envisagé
- Entretien pédagogique individuel, le cas échéant
- Recherche et validation d'une entreprise d'accueil
- Validation par la commission pédagogique
- Conclusion d'un contrat d'alternance, dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation

L'admission est prononcée sous réserve :

- Du respect des conditions réglementaires d'accès au Brevet Professionnel,
- De la validation du positionnement pédagogique,
- Et de la conclusion effective d'un contrat avec une entreprise d'accueil.

### Délais d'inscription

L'inscription à la formation est possible jusqu'à 7 jours avant le début de la formation, sous réserve :

- De la validation du dossier de candidature,
- De la réalisation du positionnement pédagogique,
- De la validation de l'entreprise d'accueil,
- Et de la finalisation des démarches contractuelles liées à l'alternance.

Certains délais réglementaires spécifiques peuvent s'appliquer en fonction du cadre contractuel ou des obligations administratives en vigueur.

### Accès à l'examen

L'inscription aux épreuves du Brevet Professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie est réalisée par l'établissement, conformément à la réglementation en vigueur et aux modalités définies par les autorités académiques compétentes.

L'accès aux épreuves certificatives est conditionné :

- Au respect des obligations réglementaires liées au statut de l'apprenant,
- À la réalisation du parcours de formation prévu,
- Et, le cas échéant, à la prise en compte des dispenses réglementaires accordées.

### Calendrier prévisionnel d'inscription à l'examen

Les périodes d'inscription aux épreuves du BP Esthétique Cosmétique Parfumerie sont fixées par les autorités académiques.

À titre indicatif, les inscriptions ont généralement lieu entre mi-octobre et mi-novembre, pour une session d'examen organisée entre juin et octobre de l'année suivante, sans que ces périodes ne puissent être garanties, celles-ci restant soumises aux décisions des services académiques.

## V. Tarifs et modalités de financement

La formation Brevet Professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie étant proposée exclusivement en alternance, son financement relève des dispositifs de l'apprentissage et du contrat de professionnalisation.

### Coût de la formation

Les coûts pédagogiques de la formation sont pris en charge selon le cadre légal de l'alternance. Un devis ou une convention précisant le coût de la formation et les prestations incluses est établi avant toute contractualisation.

## **Modalités de financement**

Selon le contrat conclu, la formation est financée :

- En contrat d'apprentissage : la formation est gratuite pour l'apprenti et prise en charge par l'opérateur de compétences (OPCO) de l'entreprise, selon le niveau de prise en charge défini par la branche professionnelle ;
- En contrat de professionnalisation : la formation est financée par l'OPCO et/ou l'employeur, sans reste à charge pour le salarié.

Dans les deux cas, l'apprenant perçoit une rémunération versée par l'entreprise d'accueil, conformément à la réglementation en vigueur.

L'équipe administrative accompagne l'apprenant et l'entreprise dans la constitution du dossier contractuel et le montage du financement.

## **Information détaillée**

Les conditions tarifaires et de financement sont communiquées sur simple demande auprès du secrétariat (03 20 06 88 14 – [info@ecoledeluca.fr](mailto:info@ecoledeluca.fr)) ou consultables sur le site internet de l'établissement ([ecole-esthetique-lille.com](http://ecole-esthetique-lille.com)).

## **VI. Modalités pédagogiques**

La formation Brevet Professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie repose sur des modalités pédagogiques adaptées au niveau de qualification visé (niveau 4) et à la nature du parcours en alternance.

Elle s'inscrit dans une démarche favorisant :

- L'approfondissement des compétences professionnelles,
- La prise de responsabilités,
- L'autonomie dans l'exercice des activités,
- Et l'articulation permanente entre les apprentissages en centre de formation et les situations professionnelles en entreprise.

## **Modalités d'enseignement**

Les modalités pédagogiques combinent notamment :

- Des enseignements théoriques, visant l'acquisition et l'approfondissement des connaissances professionnelles, techniques, commerciales et organisationnelles ;
- Des enseignements pratiques, permettant la mise en œuvre et l'adaptation de protocoles de prestations esthétiques du visage et du corps, dans le respect des exigences réglementaires et professionnelles ;
- Des études de situations professionnelles, favorisant l'analyse, la prise de décision et la résolution de problématiques rencontrées en entreprise ;
- Des travaux appliqués, individuels ou collectifs, en lien avec les activités de gestion, de relation client et de développement de l'activité ;
- Un accompagnement pédagogique et tutoré, permettant le suivi individualisé de la progression de l'apprenant.

## **Organisation pédagogique du parcours**

La formation est structurée autour des blocs de compétences du Brevet Professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie et s'appuie sur une progression pédagogique adaptée à la durée du parcours en alternance.

Les contenus, méthodes pédagogiques et rythmes de formation peuvent être ajustés à l'issue du positionnement pédagogique, dans le respect du référentiel de certification et de la réglementation en vigueur.

L'alternance permet à l'apprenant de :

- Mettre en application en entreprise les compétences acquises en centre de formation ;
- Développer une posture professionnelle adaptée à des fonctions à responsabilités ;
- Renforcer son employabilité et sa capacité d'évolution professionnelle.

## Moyens pédagogiques et techniques

Les apprenants disposent notamment :

- De supports pédagogiques numériques et/ou papier accessibles tout au long de la formation ;
- De contenus théoriques, travaux dirigés, tutoriels et ressources d'apprentissage ;
- D'équipements et de matériels professionnels conformes aux exigences des référentiels de certification pour les enseignements pratiques ;
- D'outils numériques permettant le suivi pédagogique, les évaluations et les échanges avec l'équipe pédagogique.

## Suivi et accompagnement pédagogique

Un suivi pédagogique est assuré tout au long du parcours de formation, comprenant notamment :

- Un accompagnement par l'équipe pédagogique et les formateurs référents ;
- Des points de suivi réguliers permettant d'évaluer la progression de l'apprenant ;
- La mise en place, le cas échéant, de mesures d'accompagnement adaptées en cas de difficulté.

## Suivi en entreprise

Le suivi en entreprise est formalisé et structuré, il comprend notamment :

- Au minimum deux visites en entreprise par année de formation, réalisées par un membre de l'équipe pédagogique
- Des échanges réguliers entre le centre de formation et le maître d'apprentissage ou le tuteur
- L'utilisation d'un livret d'apprentissage, permettant de suivre l'acquisition des compétences en lien avec le référentiel
- Une évaluation conjointe de la progression de l'apprenant

Ce suivi vise à garantir la cohérence entre les compétences développées en centre de formation et les missions confiées en entreprise.

# VII. Organisation de la formation et déclinaisons par formules

## Organisation générale de la formation

La formation Brevet Professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie est structurée à partir du référentiel national de certification RNCP 39291, organisé en blocs de compétences.

Elle vise l'acquisition de compétences professionnelles approfondies permettant à l'apprenant :

- D'exercer des activités techniques expertes,
- De développer des compétences en relation client,
- De participer à l'organisation, à la gestion et au développement de l'activité,
- Et d'assumer des fonctions à responsabilités au sein d'une structure du secteur de l'esthétique et du bien-être.

La formation est dispensée exclusivement en alternance, dans le cadre de l'apprentissage ou du contrat de professionnalisation.

## Déclinaisons de la formule de formation

### Tableau de synthèse de la formule

(Les durées indiquées sont des durées pédagogiques indicatives, susceptibles d'adaptation après positionnement.)

Formule	Statut	Blocs préparés	Durée en centre	Modalités
BP en alternance (2 ans)	Apprentissage ou contrat de professionnalisation	Blocs E1 à E5	800 h sur 2 ans	Centre de formation + entreprise

## **Organisation de l'alternance**

Le parcours de formation repose sur une alternance structurée entre :

- Des périodes de formation en centre,
- Et des périodes de formation en entreprise.

L'alternance permet à l'apprenant de :

- Mobiliser et approfondir en entreprise les compétences acquises en centre,
- Développer une posture professionnelle adaptée à des fonctions à responsabilités,
- Participer activement à la vie, à l'organisation et au développement de l'entreprise d'accueil.

## **Adaptations de parcours**

Des adaptations de parcours peuvent être envisagées à l'issue du positionnement pédagogique, notamment en cas :

- De dispenses réglementaires,
- D'allègements validés,
- Ou de situations particulières dûment justifiées.

Toute adaptation est formalisée avant l'entrée en formation, dans le respect du référentiel de certification et de la réglementation applicable.

# VIII. Durées et répartition horaire

## **Durée de la formation**

La formation Brevet Professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie est organisée sur une durée pédagogique indicative de 800 heures en centre de formation, réparties sur deux années de formation, dans le cadre d'un parcours en alternance.

Cette durée correspond aux enseignements dispensés en centre de formation et n'inclut pas les temps de formation réalisés en entreprise.

La durée et la répartition horaire peuvent faire l'objet :

- D'adaptations de parcours,
- D'allègements,
- Ou de dispenses réglementaires,
- À l'issue du positionnement pédagogique obligatoire, dans le respect du référentiel de certification et de la réglementation en vigueur.

## **Répartition horaire par blocs de compétences**

La formation est structurée autour des blocs de compétences du Brevet Professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie (RNCP 39291).

La répartition horaire détaillée par bloc de compétences est précisée dans les documents pédagogiques remis à l'apprenant et est donnée à titre indicatif.

# IX. Modalités d'évaluation & validation de la certification

## **Modalités d'évaluation en cours de formation**

L'évaluation des compétences s'effectue tout au long du parcours de formation, conformément au référentiel national de certification du Brevet Professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie (RNCP 39291).

Elle repose notamment sur :

- Des évaluations pratiques, portant sur la mise en œuvre de prestations esthétiques du visage et du corps ;
- Des évaluations écrites et orales, permettant d'apprécier l'acquisition des connaissances professionnelles, techniques, commerciales et organisationnelles ;
- Des évaluations formatives et sommatives, intégrées à la progression pédagogique ;

- Des examens blancs, le cas échéant, organisés afin de préparer les apprenants aux épreuves certificatives.

Les modalités et la fréquence des évaluations sont adaptées à la progression pédagogique et au parcours de l'apprenant.

### **Épreuves certificatives**

La certification Brevet Professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie est validée par la réussite aux épreuves définies par le règlement national d'examen, conformément au référentiel en vigueur.

Les épreuves certificatives, leur nature, leurs modalités, leur durée et leurs coefficients sont précisés dans le tableau des épreuves figurant dans le référentiel officiel du diplôme, consultable sur le site de France Compétences.

Les modalités des épreuves sont définies par l'Éducation nationale et sont susceptibles d'évolution.

### **Inscription aux épreuves certificatives**

L'inscription aux épreuves du Brevet Professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie est réalisée par l'établissement, conformément aux dispositions réglementaires et aux calendriers fixés par les autorités académiques compétentes.

L'accès aux épreuves certificatives est conditionné :

- Au respect des obligations réglementaires liées au statut de l'apprenant (apprentissage ou contrat de professionnalisation) ;
- À la réalisation du parcours de formation prévu ;
- Et, le cas échéant, à la prise en compte des dispenses réglementaires applicables.

### **Validation de la certification**

La certification est validée :

- Soit par l'obtention de l'ensemble des épreuves constitutives du diplôme ;
- Soit par la validation partielle de blocs de compétences, conformément à la réglementation en vigueur.

Chaque bloc de compétences validé est acquis définitivement.

## **X. Accessibilité et personnes en situation de handicap (PSH)**

La formation Brevet Professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie est accessible aux personnes en situation de handicap.

Toute demande d'adaptation des modalités de formation, d'évaluation ou d'organisation peut être étudiée afin de favoriser l'accessibilité du parcours, dans le respect du référentiel de certification et des exigences réglementaires.

Les besoins spécifiques font l'objet d'une analyse individualisée, en lien avec l'équipe pédagogique, préalablement ou au cours de la formation.

Pour toute information ou demande relative à l'accessibilité de la formation, vous pouvez contacter le référent handicap de l'établissement : Valérie Weillaert – vweillaert@ecoledeluca.fr – 03 20 06 88 14.

## **XI. Indicateurs de résultats**

Les indicateurs de résultats relatifs à la formation Brevet Professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie sont suivis et analysés par l'établissement dans une démarche d'amélioration continue.

Ils portent notamment sur :

- Le taux de réussite à la certification,
- Le taux d'insertion professionnelle à l'issue de la formation,
- Le taux de rupture, le cas échéant.

Les données relatives à l'insertion professionnelle et à la poursuite de parcours sont issues :

- Des enquêtes de suivi réalisées par l'établissement,
- Et des données publiques disponibles, notamment celles publiées dans le cadre du dispositif InserJeunes, lorsque celui-ci est applicable.

Le détail des indicateurs, leur méthodologie de calcul et leur mise à jour sont consultables sur la page dédiée du site internet de l'établissement.

Les indicateurs sont mis à jour régulièrement et communiqués selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

## XII. Débouchés & poursuites de parcours

### Débouchés professionnels

À l'issue de la formation et après obtention du Brevet Professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie, les titulaires peuvent exercer notamment les fonctions suivantes :

- Esthéticien(ne) hautement qualifié(e)
- Responsable ou adjoint(e) de responsable d'institut de beauté ou de spa
- Technicien(ne) expert(e) en soins esthétiques et technologies associées
- Animateur(trice) de la relation client et de l'activité commerciale
- Chef(fe) d'équipe ou référent(e) technique au sein d'une structure du secteur

Les débouchés professionnels peuvent varier en fonction :

- Du parcours suivi,
- De l'expérience professionnelle acquise,
- Des responsabilités confiées en entreprise,
- Et du contexte économique et territorial.

### Poursuites de parcours

Après l'obtention du Brevet Professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie, les titulaires peuvent envisager :

- Une insertion professionnelle directe dans le secteur de l'esthétique, de la cosmétique ou du bien-être ;
- Une poursuite de formation, notamment vers :
  - Un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) du secteur concerné, sous réserve de satisfaire aux conditions d'admission propres à la formation visée,
  - Le titre professionnel Praticien en Massage Bien-Être (RNCP 38447)
  - Ou toute autre formation permettant une évolution professionnelle dans le secteur, sous réserve du respect des conditions d'admission propres à chaque dispositif.

Les choix de poursuite de parcours dépendent du projet professionnel de l'apprenant et des opportunités existantes.

## XIII. Documents contractuels annexés

Le présent programme de formation est annexé au document contractuel correspondant au statut de l'apprenant (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, ou procédure dématérialisée applicable).

Peuvent notamment être annexés au contrat ou mis à disposition de l'apprenant, selon la formule de formation suivie :

- Le calendrier prévisionnel de la formation, précisant que celui-ci peut être amené à évoluer en fonction des contraintes pédagogiques, organisationnelles ou réglementaires ;
- Le règlement intérieur de l'établissement ou le règlement applicable au dispositif concerné ;
- Le référentiel de compétences du Brevet Professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie, consultable en ligne sur le site officiel de France Compétences ;
- Toute information relative aux modalités pédagogiques, organisationnelles ou administratives du parcours suivi.

Ces documents font partie intégrante du parcours de formation et sont communiqués à l'apprenant avant ou au début de la formation.